

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

16/10/2025

27 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : M. FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : M. PERSON Philippe à M. Yves ARGOUD, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine.

07 absent(e)s : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme YACONO Céline.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE FERME PHOTOVOLTAIQUE DE S^t GENIX-LES-VILLAGES ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L122-1 et R122-1 R122-15, L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-27 ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU la demande déposée le 23 avril 2025 par SEM Savoie EnR et le dossier l'accompagnant par lesquels est sollicitée l'autorisation de l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur la commune de S^t Genix-les-Villages ;

VU l'avis tacite de l'autorité environnementale du 20 juillet 2025 ;

VU la délibération de la commune de S^t Genix-les-Villages en date du 25 septembre 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral DDT/SPAT/ADS n°2025-346 du 03 septembre 2025 ;

VU le contenu du dossier soumis à l'enquête publique du lundi 29 septembre 2025 à 8h00 au

mercredi 29 octobre 2025 à 8h00 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤**DONNE** un avis favorable au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits « La Forêt Ouest » et « La Forêt Sud » ;

➤**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution et à la publicité de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/11/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN